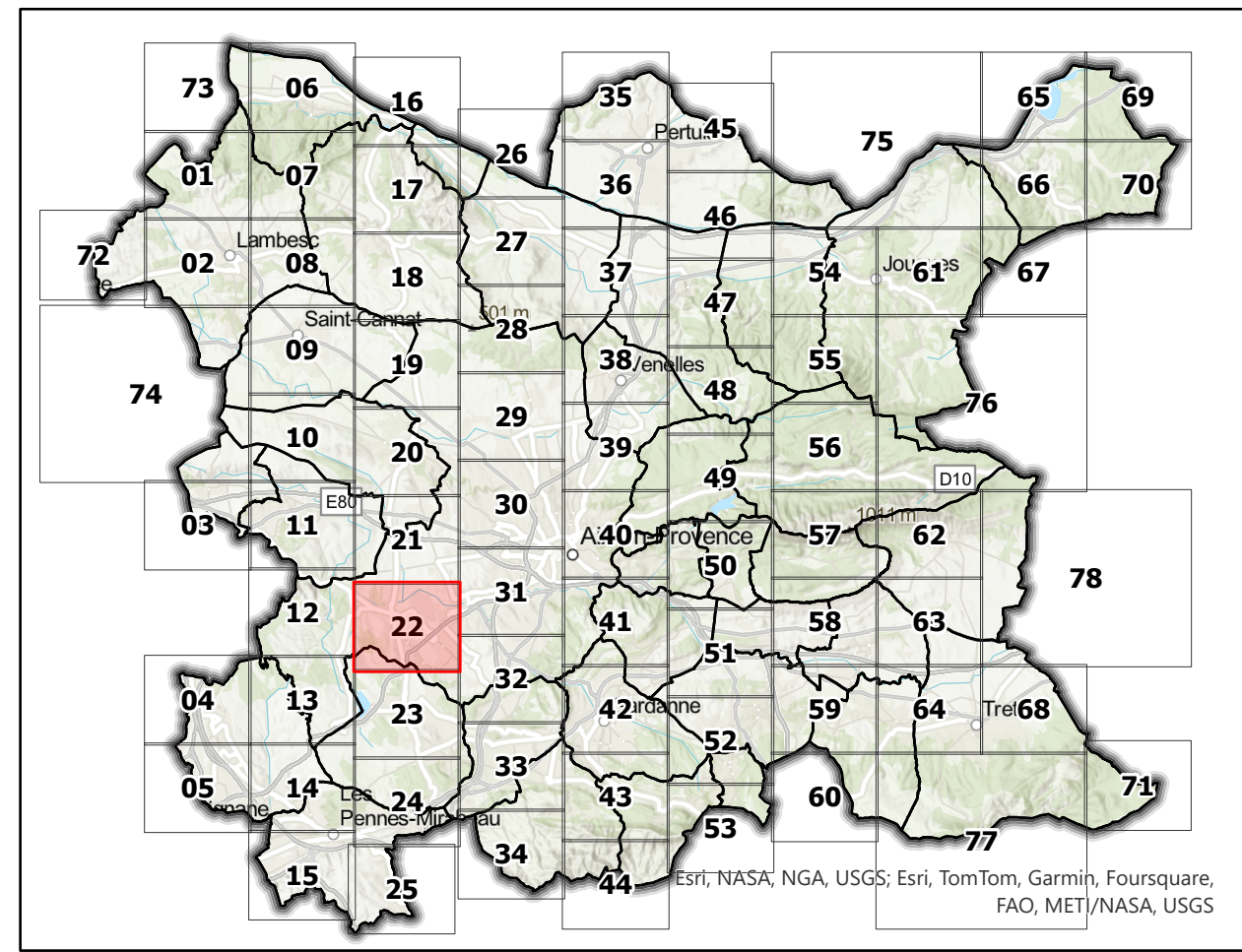


Règlement - Pièces graphiques

4.2-A Zonage - Planche 22



PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024

1/5 000 format A0
Fond de plan : DGFIP cadastre

- URBANISME**
- Zonage
 - OAP sectorielle
 - Périmètre d'attente de projet
 - Zone de bonne desserte (ZBD)
 - Périmètre d'offre suffisante de stationnement
 - Zone non aedificandi
- APPLICATION LOI LITTORAL**
- Bande des 100m
 - Espace proche du rivage
- ORDONNANCEMENT, FORME URBAINE**
- Zone d'implantation
 - Marge de recul
 - Linéaire d'implantation
 - Linéaire de gabarit avec hauteur réglementée
 - Linéaire d'ancrage des façades
- EQUIPEMENTS ET RESEAUX**
- Emplacement réservé
 - Liaison piétonne
- PATRIMOINE NATUREL**
- Espaces boisés classés
 - Espaces boisés classés littoral
 - Terrains cultivés
 - Plantations à réaliser
 - Espaces protégés au titre de mesures compensatoires
 - Espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques
 - Masses boisées
 - Parcs et jardins
 - Ripisylves
 - Arbre remarquable isolé
 - Alignement d'arbres d'intérêt
 - Hales
- PATRIMOINE BÂTI**
- Bestiole
 - Éléments bâtis ponctuels
 - Linéaire patrimonial
 - Domaine remarquable
 - Ensemble bâti
 - Ensemble paysager
 - Jardin
 - Séquence urbaine
 - Abords de route paysagère
- CHANGEMENT DE DESTINATION**
- Bâtiment pouvant changer de destination
- FOND DE PLAN**
- Bâtiment
 - Parcelle
 - Limites communales

